

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 56 (2018)**

### **Autorisation de voirie - Société Forsond de Colombes (92) Remise en place du parafoudre et nettoyage du clocher de l'Eglise A compter du Lundi 18 Juin 2018**

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par M. MACÉ, Services Techniques de la Ville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux à l'Eglise et ce à compter du Lundi 18 Juin 2018,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La société FORSOND de Colombes (92) est autorisée à effectuer une remise en place du parafoudre ainsi qu'à procéder à un nettoyage du clocher de l'Eglise et ce à compter du Lundi 18 Juin 2018.

**ARTICLE II** : Pour les besoins de l'intervention et pendant l'utilisation d'un camion et d'une nacelle, le stationnement est interdit à tout véhicule (sauf ceux de la société) comme suit :

- Côté droit face à l'Eglise, le long du Presbytère
- Côté gauche de la Place de l'Eglise en allant vers la Rue du Cimetière

**ARTICLE III** : La signalisation est mise en place par la société en charge de l'exécution des travaux.

**ARTICLE IV** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La société FORSOND
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 22 mai 2018  
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 24/05/18  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

